

cndp
Commission nationale
du **débat public**

Rapport du garant

Projet de
CAMPUS PARIS SAINT-GERMAIN
à Poissy

27 juin au 27 septembre 2017

établi par Michel Gaillard

Le 18 octobre 2017

MICHEL GAILLARD
Garant de la concertation

Décisions de référence :

Courrier de saisine adressé par le Paris Saint Germain le 23 mars 2017

Décision CNDP du 5 avril 2017

Propos liminaires

En mars dernier, le Directeur général délégué du Paris Saint-Germain saisissait volontairement la CNDP pour lui faire part de son projet de Centre dédié à la performance du club, projet localisé sur la commune de Poissy (Yvelines).

Considérant que les impacts environnementaux du projet étaient limités, la Commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public, recommandant l'organisation d'une concertation sous l'égide d'un garant désigné par ses soins.

La mission du « garant », dont neutralité, impartialité et objectivité sont les mots clés qui sous-tendent sa mission, est une déclinaison des missions que les textes confèrent à la CNDP:

- il veille aux bonnes conditions d'information et de participation du public aux débats organisés. A ce titre, il s'assure, notamment, que le public a bien été éclairé sur les enjeux du projet, ses aspects techniques et ses impacts ;
- il contribue à la détermination des modalités de mise à disposition de l'information auprès du public et de participation de ce dernier ;
- il s'assure du bon déroulement de la concertation, notamment de la faculté réelle donnée au public de pouvoir questionner le maître d'ouvrage et d'obtenir des réponses, de pouvoir formuler des remarques et suggestions, tant sur l'opportunité du projet que sur sa consistance et ses impacts.

Le présent rapport dresse un bilan synthétique de la concertation qui vient de s'achever : organisation et déroulement de celle-ci, qualité des échanges et énumération des points du projet jugés critiques par le public, premiers éléments de réponses du maître d'ouvrage.

Sommaire

	Page
1- LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION ET SES OBJECTIFS	4
2- LES MODALITES ET LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	6
3- LES INTERROGATIONS ET LES AVIS EXPRIMES SUR LE PROJET ET LES ELEMENTS DE REPONSE DU PSG	11
4- POUR CONCLURE	23

1- A PROPOS DU PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION ET DE SES OBJECTIFS

Initialement baptisé Centre dédié à la performance du Paris Saint-Germain, le Campus Paris Saint-Germain constituera le cœur du dispositif d'entraînement et de formation des équipes masculines du club, tant en ce qui concerne le football que le handball. Il doit permettre au club, en offrant à ses sportifs d'excellentes conditions de vie et d'entraînement, de mener à bien sa stratégie visant à atteindre les plus hauts niveaux de performance.

On retiendra, parallèlement, que les actuels équipements du club à Saint Germain en Laye offriront aux joueuses professionnelles de football et à celles en formation des infrastructures indispensables à leurs entraînements, alors que le Club nourrit, également, de fortes ambitions sportives pour ses équipes féminines. Enfin on notera que l'infrastructure de Saint Germain en Laye demeurera le siège et le lieu d'accueil d'une partie des licenciés de l'Association Paris Saint- Germain.

Le Campus Paris Saint-Germain est un projet porté par la SNC PSG Training Center, société en nom collectif créée en juillet 2016, filiale à 100% du Paris Saint-Germain Football Club dont l'actionnaire propriétaire est Qatar Sports Investments.

L'ouverture du Centre est envisagée pour la saison 2019-2020.

D'un coût estimatif global de 150 à 200 M€ (hors desserte routière), le Campus Paris Saint-Germain est entièrement financé sur fonds privés, par la SNC PSG Training Center.

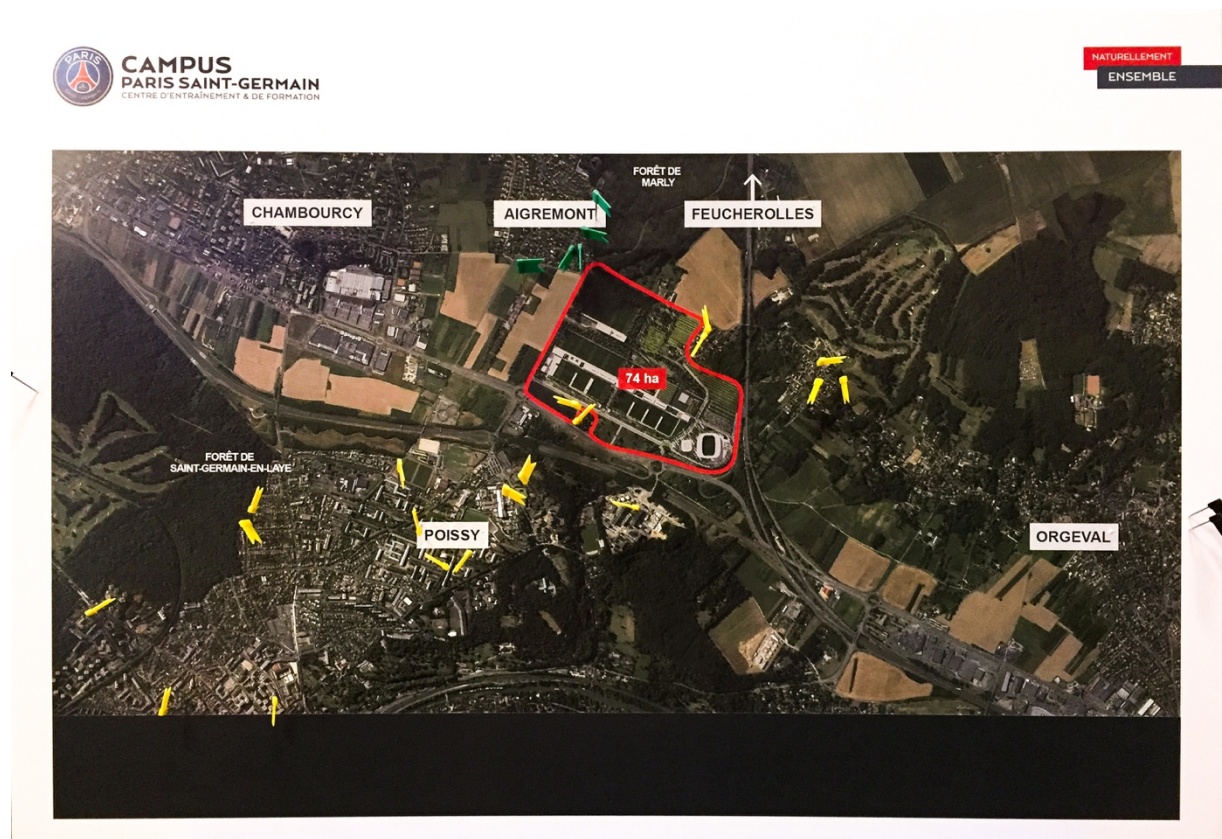
Afin de répondre à ses ambitions, le Paris Saint-Germain a recherché un nouveau site d'implantation pour son centre d'entraînement et de formation, plusieurs localisations ayant été étudiées au cours de ces dernières années. Finalement c'est le site des Terrasses de Pongy, sur la commune de Poissy, à l'intersection des autoroutes A13 et A14, qui a été retenu, ceci pour plusieurs raisons : la compatibilité du projet avec le SDRIF et l'évolution possible du PLU de Poissy, mais également des enjeux environnementaux et patrimoniaux relativement faibles, ne constituant pas un obstacle au développement du Campus.

Le projet étudié et développé par l'Agence d'architectes Wilmotte&Associés vise à créer, sur l'espace de 74 hectares acquis in fine par le PSG, un ensemble constitué d'une quinzaine de terrains d'entraînement pour les équipes professionnelles de football et de handball, mais aussi pour les équipes en formation et pré- formation de la section football, ainsi qu'un stade de 3 000 places pouvant évoluer jusqu'à 5 000 places, ouvert au public, comprenant un parking de 1 000 places. Ce stade servira, en particulier, aux rencontres de ligue 1 de l'équipe professionnelle féminine. Des hébergements, des salles de cours et de restauration, des bâtiments à vocation administrative, médicale et commerciale sont également prévus, pour une surface de planchers de 40 000 M2, incluant une « École Rouge & Bleu » de la Fondation du Paris Saint-Germain.

Le site actuel du projet



Une vue du site après réalisation du projet



Le Campus est conçu pour accueillir un public varié et de nombreuses activités, dans des conditions optimales.

2- LES MODALITES ET LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Conçus par le maître d'ouvrage avec l'appui de ses conseils, les outils mis en œuvre pour informer le public ainsi que le dispositif de la concertation lui-même et l'organisation de son déroulement, ont été systématiquement soumis à l'avis du garant et approuvés par ce dernier chaque fois que nécessaire.

L'ensemble de ce dispositif, ainsi que le dossier de la concertation mis à disposition du public durant le déroulement de celle-ci, ont été soumis à l'approbation de la CNDP qui a approuvé tant les modalités retenues que le calendrier de cette concertation lors de sa séance du 7 juin dernier.

2.1- Les outils mis en œuvre

Elaborés avec l'objectif de rendre cette concertation accessible à tous les publics directement concernés par le projet, ils concernent à la fois les supports d'information sur ce dernier et les moyens de communication associés.

Le périmètre de diffusion des informations destinées au public sur le contenu et le déroulé de la concertation englobe les communes directement concernées par le projet, à savoir Poissy et Aigremont, ainsi que les communes voisines de Chambourcy, Orgeval et Feucherolles, également très concernées par certains aspects du projet (circulation). Au-delà de ce territoire, les habitants de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, ceux de la communauté d'agglomération de Saint Germain Boucles de Seine et plus largement les habitants des Yvelines, ont pu être informés du déroulement de cette concertation, notamment de son calendrier, grâce à une large communication dans la presse locale (Le Parisien, Le Courrier des Yvelines et la Gazette des Yvelines en particulier).

On soulignera, en particulier, que deux « publics » ont été l'objet d'une information soigneusement ciblée : les riverains du site du projet, la communauté sportive locale.

Les différents outils retenus :

- **Un dossier de la concertation** présentant les objectifs du projet, la consistance de celui-ci et une première analyse de ses impacts potentiels sur l'environnement, a été adressé aux élus, notamment pour mise à disposition du public dans les mairies, aux acteurs économiques et associatifs, ceci dès l'ouverture de la période de la concertation. Il a été largement diffusé lors des réunions publiques. Au total, près de 700 exemplaires ont ainsi été distribués.
- **Un site Internet (WWW.Campus.psg.fr)** dédié à la concertation était accessible dès le début de celle-ci, et a reçu la visite de près de 1 600 visiteurs uniques durant la période de la concertation, du 27 juin au 27 septembre 2017. Sur ce site, le public pouvait télécharger toutes les informations utiles concernant le dossier et la concertation elle-même (dossier de la concertation, programme et planning des rencontres, comptes rendus des réunions,...), faire part de ses interrogations ou donner son avis sur le projet.
- **Des totems composés de quatre panneaux d'exposition** ont été mis en place dans les lieux accueillant le public (communes concernées par le projet). Sur ces panneaux était

brièvement rappelés l'objet et la consistance du projet, ainsi que les modalités et le calendrier de la concertation (feuilleton disponible au droit des totems).

- **En mairie, proche du totem précité, un registre** a permis au public de déposer des observations et interrogations concernant le projet
- **Un journal du projet**, édité à 22 800 exemplaires et diffusé en milieu de la période de concertation, faisait un point d'actualité sur le déroulement de celle-ci

Parallèlement à ces dispositifs et outils, **des opérations de boitage** destinées aux habitants des cinq communes cibles de la concertation ont été effectuées avant le démarrage de celle-ci (dépliant informant sur le projet et le calendrier de la concertation diffusés à 22 800 exemplaires), puis à la sortie des vacances d'été (flyer de rappel du calendrier).

Un **plan media**, basé sur des communiqués de presse adressés aux supports les plus présents sur le territoire concerné, ainsi que la publication d'articles ad hoc **dans les Magazines communaux et sur leur site internet** (usage également de leur réseaux sociaux) et des **affichages** sur les panneaux des collectivités et dans des commerces, complétait le dispositif d'information du public. A ce dispositif il convient de rajouter la parution d'une dizaine d'articles traitant du projet et de la concertation dans la presse locale, ceci durant la période de juin à septembre.

2.2- Les modalités de la concertation

La concertation, qui s'est déroulée du 27 juin au 27 septembre 2017 s'est appuyée sur différentes modalités de rencontre avec le public.

Au total, **5 réunions publiques** ont été organisées : **deux réunions d'ouverture** de la concertation, à Poissy le 27 juin et à Aigremont le lendemain, suivies de **deux réunions dites thématiques**, l'une consacrée le 5 septembre aux aspects « impacts du projet sur les flux de circulation et stationnements », l'autre au « rôle social et sportif du campus Paris Saint Germain » le 14 septembre. Une cinquième et dernière réunion publique, tenue à Poissy le 27 septembre, clôturait la période de concertation, occasion de présenter le bilan des échanges ayant eu lieu et de rappeler les échéances à venir concernant les suites de la concertation et le projet lui-même.

Les trois réunions publiques d'ouverture et de clôture ont été l'occasion de présenter le projet dans sa globalité, les réunions thématiques visaient, outre un rappel du projet, à ouvrir un débat avec le public sur les liens entre le projet et les problématiques objets de la rencontre.

Parallèlement à ces rencontres ouvertes à tous, **trois ateliers** ont été organisés pour approfondir des thèmes spécifiques de grand intérêt pour le public, les riverains du projet tout particulièrement. Ces thèmes, à savoir « Le projet et le cadre de vie des habitants », « L'insertion paysagère du projet » et « Les impacts du projet sur la circulation locale, les accès au campus » visaient à traiter de manière approfondie les interrogations qu'exprimait très régulièrement le public.

Afin que ces ateliers soient à même de produire des idées, suggestions pour le maître d'ouvrage, il convenait de limiter le nombre des participants aux volontaires disposés à contribuer aux approfondissements recherchés. Pour cela une procédure d'inscription préalable a été proposée au public.

Le dispositif, tel que précédemment décrit, a permis au public de pouvoir s'exprimer sur le dossier, ces différents types de rencontres ayant constitué des moments d'échanges privilégiés avec le maître d'ouvrage.

2.3- Le déroulement de la concertation

Les réunions publiques

Ouvertes par un mot d'accueil du maire de la commune accueillant la rencontre, on notera que le choix a été fait de confier au garant le rôle de modérateur lors des échanges entre le public et le maître d'ouvrage, ceci en raison de son statut de personnalité indépendante de ce dernier et de sa position de neutralité à l'égard du dossier.

Environ 480 personnes (total cumulé) ont participé aux cinq réunions publiques, chacune de celle-ci s'étant déroulée sur une période de 2h00 environ, la première heure étant consacrée aux propos d'ouverture et à l'exposé du projet ou du thème de la rencontre, la seconde étant dédiée aux échanges avec le public.

Systématiquement, le maître d'ouvrage a rappelé aux participants le positionnement de la concertation dans le temps du projet, en amont des études de finalisation de celui-ci afin que puissent être intégrées, autant que possible, au projet final les attentes du public, ses critiques et ses suggestions. Il a été souligné, enfin, que l'enquête publique organisée ultérieurement, enquête qui accompagnera la procédure d'instruction du permis de construire si décision est prise de poursuivre le projet, sera une nouvelle occasion pour les riverains du site, de faire valoir leurs attentes et réserves sur toutes questions précises d'implantation et d'insertion des ouvrages.

Au cours de cette phase de concertation, les échanges entre le public et le maître d'ouvrage ont été à la fois riches et de qualité, toujours placés sous le sceau de la courtoisie et d'un respect mutuel manifeste, à l'image d'un rappel constant par le PSG de son désir de s'insérer et s'intégrer dans le territoire de son projet et non, seulement, de s'y installer.

Les ateliers

Ces ateliers, aux nombres de trois, étaient destinés à débattre de manière approfondie avec les participants de certaines dimensions du projet particulièrement importantes pour les riverains de celui-ci ou les utilisateurs habituels du site de son implantation. Quelques 70 personnes ont participé à au moins l'un de ces ateliers. Le but assigné à ces derniers consistait, pour le maître d'ouvrage et ses prestataires, à bien comprendre, en premier lieu, la perception actuelle qu'ont les habitants concernés du site et de son usage : qualité du cadre de vie, usages ludiques du site mais aussi contraintes de circulation par exemple. En seconde étape l'objectif visait à permettre aux participants d'exprimer leur ressenti à l'égard du projet présenté, leurs attentes et leurs craintes, leurs suggestions pour réduire et si possible éliminer ces dernières.

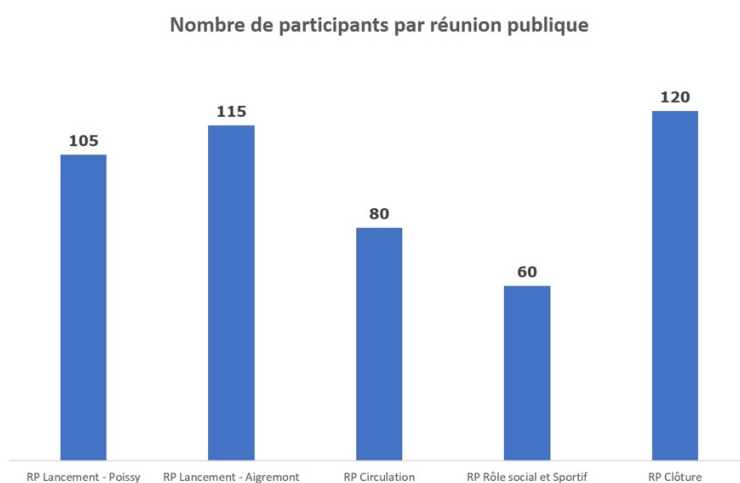
Organisé par groupes de 5 à 8 personnes, autour de tables rondes, le dialogue est à double sens entre les participants, les responsables du Club, les architectes et le paysagiste présents.

Cartes et plans du secteur à l'appui, les participants ont abordé des problématiques concrètes : comment le Campus Paris Saint-Germain s'intégrera-t-il dans la vie du quartier d'une part, dans le paysage, d'autre part ? Quels aménagements paysagers imaginer autour du Campus ? Quels sont les points de vue paysagers prioritaires à protéger ? Comment concevoir les différents accès au site en les rendant compatibles avec le maintien et si possible l'amélioration des accès et voies de circulation actuels ? Comment maintenir et si possible développer les voies de circulations douces, piétonnes et cyclables ? Quelle offre pour des transports en commun adaptés à la nouvelle vocation du site, une opportunité d'amélioration de la desserte actuelle ?

Autant de sujets sur lesquels les participants à ces ateliers ont pu exprimer des commentaires et suggestions adressés directement au Paris Saint-Germain, qui a pu apporter des réponses immédiates ou prendre note pour des approfondissements ultérieurs. L'ensemble des idées et des suggestions exprimées alimentera le travail des architectes et paysagistes qui vont poursuivre leur réflexion jusqu'au dépôt du dossier de permis de construire. Sur le thème des voies d'accès et de circulation autour du futur campus il a été rappelé opportunément que si le PSG est en responsabilité directe pour l'ensemble des voies intérieures au site, en périphérie de celui-ci la prise en charge des aménagements utiles et parfois nécessaires relèvent de la responsabilité soit du département des Yvelines, soit de ou des Communautés urbaines. Pour autant le PSG a tenu à souligner que ces acteurs étaient des partenaires actifs du projet, que les réflexions et études requises par ces aménagements étaient conduites dans un souci de dialogue permanent et constructif.

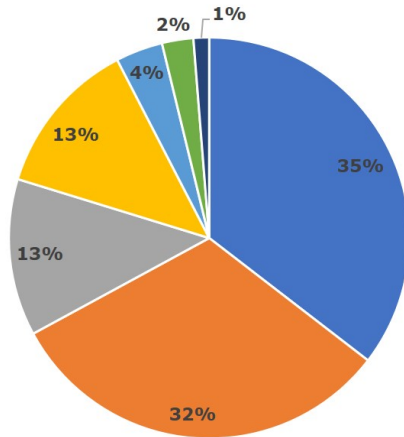
Le total des questions posées, des commentaires exprimés et des suggestions formulées, soit déposés sur le site, adressés par courrier, soit exprimés en réunion publique, représente 511 interventions versées au débat, une source précieuse d'information sur l'opinion des populations concernées par le projet.

2.4- La concertation en quelques chiffres (source : Agence SENNSE)

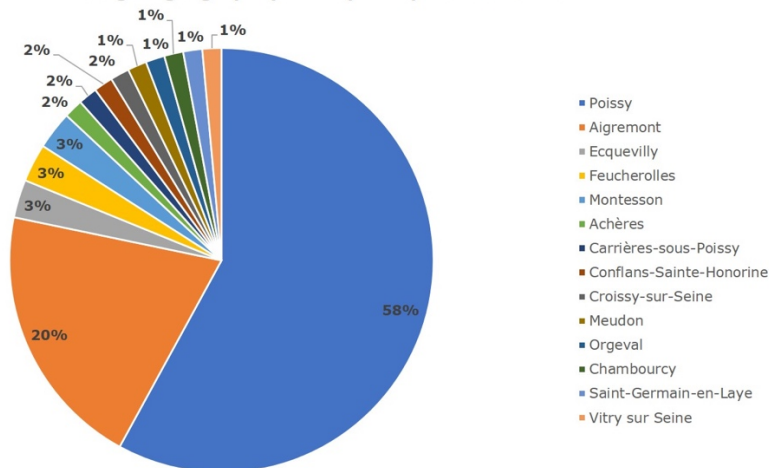


Moyens d'inscription des participants aux ateliers thématiques

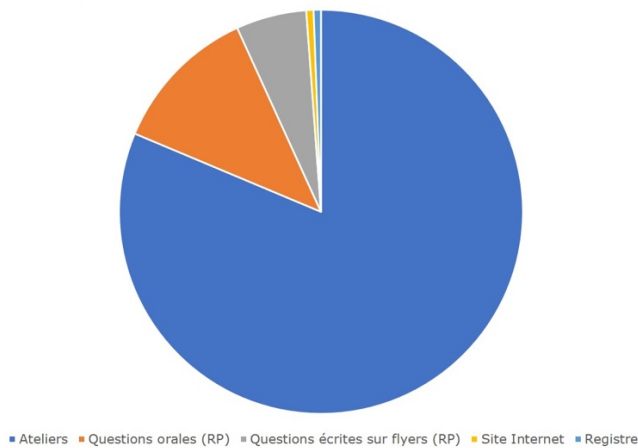
■ Site Internet ■ RP Poissy ■ RP Aigremont ■ Sur place ■ Telephone ■ Presse ■ RP Circulation



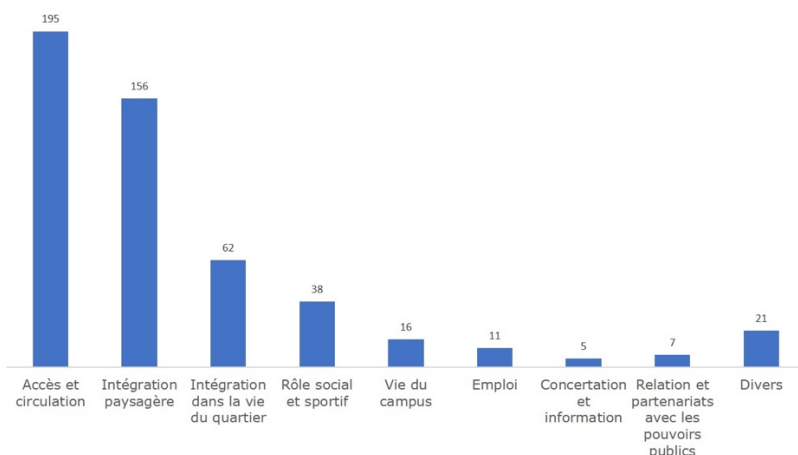
Origine géographique des participants en atelier



Répartition des contributions par moyens d'expression



Répartition thématiques des contributions



3- LES INTERROGATIONS ET LES AVIS EXPRIMÉS SUR LE PROJET

Rappelons que le garant, observateur de la concertation, ne prend pas position sur le fond du dossier, l'autorité responsable du projet restant libre de sa décision d'intégrer, lors de la finalisation de celui-ci, les réponses à certaines attentes fortes exprimées par le public. Il appartient au garant, par contre, de rappeler les questionnements clés soulevés à propos du dossier soumis au débat.

Dans cet esprit, ce rapport ne vise pas à l'exhaustivité des échanges qui se sont déroulés. Seules sont évoquées les questions ou opinions qui ressortent de manière significative de cette concertation et qui appellent, de fait, une réflexion approfondie sur les suites que le Maître d'ouvrage souhaite donner aux attentes exprimées par le public.

Quelques éléments de diagnostic préalable

Avant d'évoquer ces attentes et ces réponses, il est utile de rappeler succinctement les données sociologiques et les types d'usage du site d'implantation du projet.

Les habitants les plus concernés par les impacts immédiats de celui-ci sont en premier lieu les habitants de La Bidonnière et d'Aigremont, mais également les familles résidentes de quartiers de Poissy proches du site : La Coudraie, la Maladrerie ou Bèthemont. Composé à la fois de personnes âgées mais aussi de familles avec des jeunes enfants, installés depuis longtemps pour certains, plus récemment pour d'autres, presque tous manifestent un attachement fort à leur quartier.

Les usages actuels du site, concernent essentiellement les activités ludiques de cyclisme et de marche, sans oublier l'exploitation des vergers. Les clients du maraîcher de La Bidonnière, les personnes qui se rendent à la fourrière, ou les automobilistes qui souhaitent raccourcir

leur temps de trajet et/ou éviter des embouteillages depuis Plaisir sont aussi amenés à traverser le quartier. La prise en compte de ces usages dans la conception du projet est un point important des attentes exprimées par le public concerné.

L'importance de l'environnement naturel, constitué de champs et de vergers, à proximité de la forêt de Marly, propice à la pratique des activités ludiques précitées, explique pour beaucoup l'attachement des habitants à ce site dont ils soulignent le calme et la tranquillité. Le maintien d'un tel environnement favorable à leur bien-être est une préoccupation fréquemment évoquée par les riverains en particulier.

Face à ces perçus positifs, **d'autres aspects du cadre de vie actuel** des habitants apparaissent **plus négatifs, voir contraignants** : ils concernent essentiellement la circulation routière sur les axes qui ceinturent le site (A14, A13, D30, D113...), circulation souvent très dense qui constitue, notamment, un obstacle certain à la pratique et au développement des modes de déplacement doux (vélo, piétons), particulièrement pour les personnes souhaitant se rendre au centre-ville de Poissy. Le congestionnement de ces axes provoque aussi, trop souvent, des déplacements de flux vers le hameau de La Bidonnière notamment, aggravant le risque d'accident dans ce hameau. Sur la D30, vitesse de circulation, ou à l'inverse densité de celle-ci à certaines heures, constituent un facteur d'accidents souvent signalé par les habitants d'Aigremont : à différentes reprises le Maire de la commune a rappelé que, de longue date, il souhaitait que soit apportée une réponse à cette situation à risque.

On soulignera, enfin, deux autres points souvent perçus comme négatifs par les habitants du quartier : l'insuffisance locale des places de parking sur ce territoire et la faiblesse, souvent soulignée par les participants de la concertation, du dispositif actuel de transports en commun.

Les interrogations et les souhaits exprimés par le public, nourris par les constats ci-dessus, peuvent être regroupés autour de quatre thèmes clés :

- Le cadre de vie des habitants et usagers du site
- L'environnement naturel et les options paysagères
- La circulation dans et autour du campus, les accès routiers à celui-ci
- L'enjeu des transports en commun
- Le rôle social et l'apport éducatif du Campus

Il convient de souligner, dans ce bilan, que la question de l'opportunité du projet, point clé dans de nombreux dossiers de concertation préalable ou de débat public, n'a pratiquement jamais fait l'objet d'interrogations ou de commentaires du public lors de cette concertation : nul n'a contesté l'utilité d'un projet parfaitement expliqué et présenté par le Paris Saint-Germain, qu'il s'agisse de ses finalités ou du choix du lieu de son implantation. A cet égard il convient de souligner l'accueil très positif réservé à ce choix, tant de la part des élus du territoire que des habitants de celui-ci, à quelques rares exceptions près. Cette large approbation, tacite ou exprimée, n'enlève rien, pour autant, aux inquiétudes qui se sont manifestées ni aux attentes formulées portant sur les quatre thèmes précités.

a/ Le cadre de vie des habitants et usagers du site

Les attentes exprimées par les habitants concernent **la préservation de l'environnement « champêtre »** qui caractérise le lieu, un environnement source de tranquillité que menace le projet. Cette dimension paysagère du projet sera développée au point b/ ci-dessous.

L'emploi et la formation associée constituent un second volet de ces attentes, la création du Campus constituant une opportunité de création d'emploi : combien d'emplois pérennes, combien de temporaires ? Avec quelles modalités de recrutement et quelles formations préalables ? Les participants ont suggéré à plusieurs reprises la mise en place d'un partenariat entre le lycée horticole et le Paris Saint-Germain pour la gestion des espaces verts.

Les participants questionnent le maître d'ouvrage sur **les accès piétons et vélos autour du Campus** ainsi que les aménagements et stationnements cyclables, suggérant par exemple la création d'une piste cyclable ceinturant le Campus. Autre suggestion formulée par les habitants du quartier : afin de renforcer la sécurité des piétons, l'aménagement d'une passerelle ou d'un tunnel pour traverser les voies problématiques à ce jour (notamment la RD113) mériterait d'être envisagé.

L'accès au Campus pour les habitants, à la fois aux équipements (auditorium, terrains de football) mais également au site lui-même (potager et verger) et les horaires d'ouverture de celui-ci ont été questionnés. Dans cet esprit, autre interrogation du public, l'opportunité de **faire bénéficier les enfants et les jeunes des communes limitrophes des équipements du Paris Saint-Germain (terrains de football notamment)**. Au-delà de l'usage de ces équipements, les associations et acteurs institutionnels locaux pourraient nouer des partenariats avec le Paris Saint-Germain pour mettre en place des projets autour de l'éducation et la prévention santé par le sport.

De même certains ont émis le souhait de pouvoir traverser le site en vélo pour gagner du temps dans leurs déplacements.

Pendant la phase travaux certains s'interrogent sur l'accès à la route de la Bidonnière pendant cette période, mais aussi de manière plus générale sur la durée et la teneur des potentielles nuisances. L'organisation de visites de chantier a été suggérée.

La sécurité aux abords du Campus lors des ouvertures au public a fait l'objet de plusieurs interventions, en particulier sur les mesures que prendraient le Paris Saint-Germain pour empêcher les curieux d'observer les professionnels en se garant rue de Feucherolles ? Plus généralement, la gestion des flux de supporters a soulevé de nombreuses questions.

Les **modalités d'exploitation du Campus** ont suscité d'autres interrogations : quel sera le régime des entraînements : le jour, le soir, en hiver ? Quel sera l'éclairage des terrains et son incidence pour les résidents proches ? Comment seront positionnés les terrains et bâtiments par rapport à leurs maisons ? Quels impacts sur le niveau sonore auront les activités qui se dérouleront sur le Campus, en particulier lors du déroulement de matchs dans le futur stade dont la dimension interpelle parfois le public ?

Autres questions évoquées : le Paris Saint Germain envisage-t-il une possible **extension du site** de son projet ? Quels **types de commerces** pourraient s'implanter sur la partie du Campus qui leur est dédiée ?

Eléments de réponse du Paris Saint Germain sur ces interventions

Sur la thématique de l'emploi, le PSG confirme la volonté du Club de travailler avec les agences pour l'emploi au niveau local. A propos de la formation, le Paris Saint-Germain signale travailler déjà avec un CFA (Centre de Formation d'Apprentis) à Saint-Germain-en-Laye. Cette question de l'emploi est donc bien une des préoccupations du Club, tant dans son aspect recrutement que dans celui des formations pouvant déboucher sur l'employabilité des candidats intéressés.

Au sujet des trottoirs et des pistes cyclables autour du Campus, le PSG confirme que des aménagements sont prévus et que les études techniques sont en cours de réalisation pour affiner ces aménagements. Toutefois, le Club souligne que ces derniers concernent uniquement le contournement du site : le Campus étant avant tout un lieu de travail, sa traversée par des personnes extérieures ne sera pas possible.

À propos du lien avec le tissu sportif et social local, le Paris Saint-Germain rappelle le caractère rassembleur du Campus qui va accueillir des joueurs professionnels de football, des handballeurs, mais aussi des jeunes en préformation sportive, scolarisés dans les établissements proches. L'implantation d'une École Rouge & Bleu viendra, par ailleurs, enrichir l'apport social et éducatif lié à la présence du Campus.

Sur l'ouverture du site, la composition architecturale prévoit une ouverture sur le quartier : par exemple, le bâtiment de l'École Rouge et Bleu aura un accès direct sur la rue. Néanmoins, il est rappelé que seules des ouvertures ponctuelles du Campus au public pourront être envisagées, dans le cadre d'évènements bien particuliers. Concernant le potager et le verger, le Paris Saint-Germain va étudier la possibilité de les ouvrir ponctuellement à des acteurs ciblés.

Au sujet des supporters, le Club partage la même volonté que les riverains : rendre la zone complètement étanche aux fans et maîtriser les accès de la presse, afin de garantir la confidentialité de l'entraînement des professionnels. A cet effet un talus naturel arboré intégrant une clôture va être utilisé du côté de la zone des professionnels. La partie publique du Campus sera localisée côté ouest, loin des riverains d'Aigremont.

Les joueurs professionnels seront à proximité d'Aigremont, mais il convient de savoir que ces derniers ne s'entraînent pas le soir. Seuls les jeunes s'entraînent en soirée, après l'école : à cet effet, les terrains de la formation seront situés sur la partie basse du site, éloignée des habitations. Plus largement, le PSG souligne qu'aucune équipe ne s'entraîne après 20 h00, les besoins en éclairage des terrains seront donc limités.

La fréquentation du stade, sur lequel joueront, entre autres, l'équipe féminine et celle de Nationale 2, est dimensionnée pour l'accueil de 5000 personnes maximum, le Club ne

construisant que 3000 places au départ. Il rassure les riverains en annonçant que seuls un à un match et demi y auront lieu par semaine, avec une fréquentation relativement basse. En effet, le Club constate aujourd'hui qu'un grand match de l'équipe féminine attire en général environ 2000 personnes, et que ce public est très différent de celui de l'équipe masculine. Par ailleurs, le stade a été positionné dans la zone la plus bruyante du site et au plus loin des habitations ce qui permettra de gérer parfaitement les effets éventuels associés. Le Paris Saint-Germain veille à transformer les inconvénients du site en avantages. Le choix de positionner le stade à un croisement routier important, des départementales, des ronds-points, des autoroutes, est un choix qui l'éloigne le plus possible des habitations, ne générant ainsi aucun désagrément acoustique pour les riverains. Il s'agit d'un stade de taille modeste, accompagné de 1000 places de parking. Le Club pourrait envisager que ce dernier soit occasionnellement utilisé par une équipe locale jouant au niveau national.

A propos de la taille des commerces au sein du Campus, il est précisé que ces derniers resteront modestes (boutique du Club, musée...). Aucun complexe de grande taille n'est prévu. En ce qui concerne l'agrandissement potentiel du Campus dans le cadre d'un développement économique, il est confirmé que le Paris Saint-Germain n'envisageait pas aujourd'hui d'agrandir le site au-delà des 74 hectares prévus.

b/ L'environnement naturel et les options paysagères

Pour les riverains du site, **préserv**er les vues dont ils jouissent aujourd'hui, constituent un enjeu fort : vue sur la Défense, vues concernant des paysages plus lointains (Tour Eiffel), mais aussi des perspectives plus proches, comme la vue actuelle sur le ru qu'il convient de préserver. Pour éviter des ruptures trop brutales, ils souhaitent que les constructions se fondent autant que possible dans le paysage, s'interrogent notamment sur leur hauteur. Si l'unanimité semble se dégager en faveur d'un site arboré, le type de végétation qui sera planté, hauteur des arbres en particulier, rejoint également cette préoccupation de préserver la vue, notamment en ce qui concerne les arbres positionnés en bordure du site. Côté Aigremont, des arbres trop hauts pourraient altérer la luminosité dont bénéficient les habitations proches : limiter la hauteur des arbres proches est un souhait exprimé avec force.

De manière générale, les habitants expriment le souhait du maintien **d'un paysage verdoyant**, avec un bâti peu visible et à hauteur limitée. Les participants suggèrent ainsi de végétaliser les toits des bâtiments. Ils s'interrogent aussi sur le caractère naturel des pelouses des terrains et approuvent l'idée de planter un potager et des pépinières, suggérant la plantation de pommiers et d'arbres aux coloris de feuillage variés. Ils ont aussi suggéré la plantation de fleurs, importantes pour la composition visuelle. Liée à ce dernier point, **la préservation de la biodiversité** constitue pour les participants une nécessité à intégrer dans la conception de la végétalisation du site : plusieurs personnes ont suggéré au Paris Saint-Germain de faire pousser des plantes qui attirent les insectes, favorisant la

pollinisation, suggestion à relier à leur souhait d'un développement des ruches. A l'inverse il faut éviter les plantes allergènes pour les personnes sensibles à ce type de risque.

Autre point approuvé par le public : la végétalisation des parkings qui permettra de les dissimuler.

Concrètement, les riverains du site se sont interrogés sur **l'aspect des clôtures**, se prononçant en faveur de clôtures naturelles, en évitant un caractère trop linéaire de celles-ci, et s'opposant à la présence éventuelle de panneaux publicitaires sur les contours et aux abords du site. Dans le choix de ces clôtures, les aspects sécurité ne sont pas absents : questions sur leur hauteur, sur la présence ou non de caméras de surveillance, sur leur contribution possible à la protection sonore pour les riverains,...

Une gestion « responsable » du site a également été évoquée : l'emploi de panneaux solaires, la mise en place d'un système géothermique ou encore la récupération des eaux usées, l'optimisation des horaires d'illumination du site pour éviter la pollution lumineuse, l'élimination des engrais et des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, ou encore le réemploi des déchets végétaux et la pratique du paillage.

Éléments de réponse du Paris Saint Germain sur ces interventions

A propos des limites du site côté Aigremont, le Club respectera une bande de 50 mètres non constructible depuis la forêt de Marly, dont la végétalisation devra intégrer la préservation du cadre de vie des riverains.

Le ru présent sur le site, aujourd'hui presque asséché sera intégré dans le projet paysager, car il est situé sur l'axe central, celui du Club House.

A propos des pépinières, leur utilité est soulignée comme outil nécessaire à la gestion paysagère du site. Elles serviront à cultiver les arbres qui seront repiqués à maturité dans les différentes zones du Campus. La mise sous serre du potager, structure qui apparaît comme disgracieuse aux yeux des participants, reste à définir, les premières réflexions tendant à préserver un espace paysager « au naturel ».

A propos du potager, les récoltes seront exploitées en circuit court, sur le site lui-même pour agrémenter les repas des personnes présentes sur le Campus.

Sur la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des terrains de football, le PSG, précurseur dans ce domaine, s'est engagé en ce sens depuis plusieurs années, son ambition étant d'atteindre le « 0% de pollution ».

Deux parkings de 500 places chacun, soit 1000 places au total, sont prévus. Le premier sera un parking planté, à l'image de vergers, le second un parking sur sol perméable (en pleine terre) qui permettra l'infiltration directe des eaux de pluie. Sur l'aspect esthétique des

plantations, la végétalisation pourra être réalisée avec des arbres fruitiers ornementaux. Le PSG a pris acte de la préférence des participants pour un scénario le plus végétalisé possible des parkings, soulignant que l'utilisation occasionnelle de ces espaces en fait davantage une aire paysagère plutôt qu'un parking à part entière, raison supplémentaire pour leur porter une attention particulière.

Le parti pris paysager de végétaliser et arborer les clôtures répond au souci de sécuriser le site mais également de les intégrer harmonieusement dans leur environnement proche. Pour réussir ce double objectif, ont été présentées plusieurs propositions d'ornementation des clôtures : système de végétalisation progressive d'arbres et bosquets de hauteur variable de part et d'autre des clôtures, réalisation de fossés végétalisés, le tout en respectant un système de transition paysagère préservant les points de vue.

Sur le volet de l'apiculture, le Club est preneur de toutes suggestions. Le site va être arborisé en partie par de vergers. L'idée, explique-t-il, est de voir comment des aménagements exemplaires, emblématiques peuvent être imaginés. Le Club souhaiterait pouvoir mettre en lumière des initiatives qui ont aujourd'hui court sur le territoire, et qui sont peut-être peu connues, telles que les ruches urbaines. Autre précision apportée par le maître d'ouvrage : l'équipe projet intègre des écologues dont les études sont déjà en cours pour faire un diagnostic faune/flore du site portant sur les quatre saisons.

A une interrogation sur la labellisation HQE des constructions (haute qualité environnementale) ou BBC (bâtiment basse consommation) le PSG précise que les bâtiments seront conçus de manière à être exemplaires en termes de consommation d'énergie : optimisés dès leur construction, ils feront appel aux énergies renouvelables, avec l'objectif de concevoir un mélange intelligent et performant entre différents types d'énergie. Le Club vise, par ailleurs, l'obtention de plusieurs labels.

c/ La circulation dans et autour du campus, les accès routiers

Sur cette thématique, très souvent présente dans les interventions du public, il convient de distinguer deux familles de préoccupation : les questions ayant trait à la circulation routière et celles relatives aux circulations douces.

Trois zones distinctes ont été identifiées durant les réunions consacrées à ces thèmes afin de faciliter les échanges : celle du Stade (1), la zone dite de couture urbaine (2), celle enfin du centre d'entraînement et de formation (3).



A propos de la circulation routière

Le projet dans la zone 1

Dans le scénario initial présenté à la concertation, l'actuelle rue de la Bidonnière, traversant le site par son milieu, serait supprimée et remplacée par une nouvelle voie reliant le hameau à la RD113. Cette nouvelle voie desservirait le Campus ainsi que le stade et serait complétée par un trottoir et une piste cyclable. Ce scénario prévoit également la création d'un rond-point à l'entrée nord-ouest du site.

Lors des réunions consacrées à ce thème, l'inquiétude des participants concernait le volume du trafic routier sur cette voie lors des matchs, sur la circulation et la vitesse de celle-ci dans le hameau de la Bidonnière. A cet égard, la sécurité des piétons dans cette zone a conduit les participants à s'interroger sur les limitations de vitesse et la signalétique associée, certains évoquant la mise en place de « dos d'âne », voire de radar dans le hameau. La gestion des flux entre cyclistes et automobiliste est également source de questionnements, la création d'un passage souterrain ou passerelle pourrait être une solution.

La dimension des parkings disponibles face à l'affluence des jours de rencontre a également été questionnée.

Éléments de réponse du Paris Saint Germain sur ces interventions

Suite à ces diverses interventions du public, ce schéma initial a été complété, à la satisfaction des participants, par la création envisagée d'un second rond-point plus au sud donc plus proche du hameau, rond-point qui permettrait de fluidifier le trafic et d'éviter de rentrer dans le hameau de la Bidonnière. Il a été rappelé, également, la création d'une piste cyclable

et de trottoirs le long de cette nouvelle voie.

A propos de la capacité des parkings, le PSG précise que celle-ci ne proposait pas 3 000 places, jauge du stade, mais deux fois 500 places et 200 à 300 places supplémentaires à l'accueil du Campus, soit un total d'environ 1 200 à 1 300 places de parking. Ce calcul a été fait sur la base des études réalisées et de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le but du Club est aussi de privilégier les modes doux et les transports en commun (navettes vers le RER les jours de match par exemple) et non de favoriser le « tout voiture ».

Complétant ces informations, le PSG tient à préciser que, en période courante, le Campus ne sera fréquenté que par 300 à 400 personnes. Les jours de match il évoque 1 000 à 1 500 visiteurs, et très exceptionnellement jusqu'à 3 000 pour les matchs de ligue 1 féminine.

A noter que le principe d'un second rond-point vers l'entrée du hameau de la Bidonnière, approuvé par les habitants, a toutefois suscité de nouvelles interrogations : ce nouveau rond-point ne suffirait-il pas à assurer l'accès des professionnels (plutôt que de prévoir un accès sur la RD30) ? N'y a-t-il pas un risque de voir un engorgement du rond-point les jours de match ?

Le projet dans la zone 2

L'aménagement intérieur envisagé sur cette zone est un axe est-ouest parallèle à la RD113 qui éviterait de surcharger les voiries existantes et de préserver la quiétude du hameau de la Maladrerie. Sur cette nouvelle voie serait aménagée l'entrée principale du Campus. Bordée d'arbres, une piste cyclable et des trottoirs y seront installés. Une voie sans issue serait créée pour accéder au hameau de la Maladrerie.

Pour rejoindre cette nouvelle rue depuis la RD113, le scénario initial prévoyait la création de deux barreaux d'accès de part et d'autre du hameau de la Maladrerie. Cette création a soulevé de nombreux commentaires soit en faveur de leur maintien, soit suggérant de n'en conserver qu'un, voire de les supprimer pour des motifs de sécurité.

Pour le Paris saint Germain, ces dernières observations méritent d'être étudiées lors de la finalisation du projet.

Le projet dans la zone 3

Cette zone, longée à l'est par la RD30 a donné lieu à de nombreux commentaires et suggestions motivés par le caractère dangereux de son usage actuel : accès à la commune d'Aigremont sur un axe descendant de la forêt de Marly que les véhicules empruntent à grande vitesse. Mainte fois rappelée par le Maire d'Aigremont, la nécessité d'aménager cet accès est une revendication ancienne du Maire qui voit dans l'implantation du projet une opportunité pour répondre aux attentes de ses administrés.

Sur cet axe routier, une intersection envisagée au nord du site et destinée à la desserte « logistique » du Campus n'a pas suscité d'interrogations. Par contre, le scénario initial prévoyant la création d'un rond-point au niveau de l'entrée des professionnels dont les installations seront situées au sud est du site, au droit d'Aigremont, a nourri de nombreux échanges sur la pertinence de son emplacement. La sortie des professionnels prévue sur la RD30 est source de questionnements. Certains participants suggèrent plutôt de créer une voie intérieure jouxtant la RD30, l'entrée des joueurs se faisant par l'accès logistique précité, ceci pour éviter que des supporters ne stationnent sur cette voie pour voir l'arrivée des joueurs professionnels. Plus généralement, la présence de curieux aux abords de la RD30 souhaitant apercevoir les professionnels à l'entraînement soulève des inquiétudes.

Éléments de réponse du Paris Saint Germain sur ces interventions

Répondant au souci des habitants d'Aigremont et de leur maire, et après échanges avec le PSG, le Conseil Départemental des Yvelines a suggéré le déplacement de ce rond-point au niveau de la route d'accès à Aigremont, une disposition largement approuvée par les habitants. S'ajouterait à cette disposition, la création d'une voie d'accès spécifique pour la zone des professionnels, plutôt qu'un rond-point, et enfin la création d'un îlot central entre les deux voies de la RD30. Ces aménagements permettront de sécuriser les accès et limiteront la vitesse sur la RD30. Le maître d'ouvrage a toutefois rappelé que ces aménagements dépendent, in fine, du département, avec lequel un travail collectif de qualité est en cours.

Le PSG a tenu à souligner la nécessité d'une entrée spécifique des professionnels sur la RD30, rappelant que l'effectif concerné par cet accès n'est que d'une quarantaine de personnes, joueurs, staff et plus ponctuellement la presse. Il précise que la sortie des professionnels se fera, en revanche, de l'autre côté du Campus. A ce même endroit pourraient avoir lieu les rencontres du public et de la presse avec les professionnels. Il ajoute que des aménagements paysagers seront installés de manière à empêcher le stationnement des fans.

Les pistes cyclables et la circulation des piétons

Déjà évoquée précédemment, la présence de pistes cyclables, le maintien de chemins de randonnées pour les promenades familiales et la pratique du running, la présence de voies adaptées pour les piétons, ceci autour du Campus, voir en son sein, ont souvent fait l'objet de questions et renvoient à des attentes fortes des riverains, plus largement des usagers actuels du site. La question du devenir de chemins actuels, tels le chemin de Poncy et celui qui mène de la Bidonnière à Orgeval a été régulièrement posée.

Éléments de réponse du Paris Saint Germain sur ces interventions

Le PSG rappelle que le site est pour l'instant entouré d'une piste cyclable, dont la continuité n'est pas assurée. Sa volonté est de maintenir l'existence d'une telle piste cyclable, ceinturant le Campus. Le souhait du Paris Saint-Germain est, précise-t-il, d'aménager des espaces dédiés aux cycles comme aux piétons, sécurisés, en garantissant des connexions continues. Il indique que les deux voies nouvelles qui seront créées, seront dotées de trottoirs piétons ainsi que de pistes cyclables protégées. Il en sera de même le long de la RD30 avec, en complément à l'étude, leur possible raccordement au chemin rural longeant la forêt de Marly et la ferme de Poncy.

Le Club initiera une discussion avec le département afin d'évaluer les possibilités de raccordement de ces pistes au réseau actuel de pistes cyclables sur le territoire proche. Sur ce sujet, la demande de la continuité cyclable jusqu'à Poissy est étudiée et sera proposée à la communauté urbaine.

Par ailleurs, le cheminement qui passe au-dessus de la ferme du Poult et le chemin de la ferme de Poncy seront conservés, ainsi que celui sous l'autoroute qui mène à Orgeval. Par contre, le chemin qui longe le ru, à l'intérieur du site, ne sera plus accessible

d/ L'enjeu des transports en commun

L'accessibilité du Campus par les transports collectifs a fait l'objet de plusieurs interventions du public, notamment lors du premier atelier, avec, parmi les suggestions, le prolongement de la ligne de bus 50, la mise en place de navettes pour les soirs de match ou encore le raccordement au RER C et la desserte par le Tram 13. L'utilisation de transports propres (bus électrique) a également été proposée dans un souci de préservation de l'environnement.

Des participants questionnent le positionnement des arrêts de bus desservant le site, en particulier celui de la navette « Stade – Gare RER » dans la zone du stade.

Éléments de réponse du Paris Saint Germain sur ces interventions

Pour le Club, la possibilité d'une desserte en transports collectifs est un sujet très important, notamment du fait de la présence de jeunes sur le Campus qui auront besoin de se déplacer. Il précise que des échanges sont en cours avec différents partenaires pour développer ces transports et que l'inscription de cet objectif est prévu au Plan local d'urbanisme.

La mise en place de navettes entre la gare de Poissy et le Campus pourra faire également l'objet de réflexion, notamment pour les jours de match organisés dans le stade.

e/ Le rôle social et l'apport éducatif du Campus

Le public a souvent questionné la manière dont le Paris Saint Germain compte s'investir dans le tissu social du territoire, comment il envisage ses relations avec le monde associatif, sportif en particulier, et quel pourrait être le rôle de la Fondation du Paris Saint-Germain. Le thème de la formation des jeunes a été le sujet d'une rencontre publique au cours de laquelle ont été développées les différentes facettes des actions du PSG en ce domaine : les différentes étapes de la sélection puis de la formation des jeunes joueurs de football, les Ecoles Rouge et Bleu créées et animées par la Fondation au service des enfants en situations difficiles. Les attentes en ces domaines semblent fortes, elles participent des retombées positives du projet que souhaite une partie de la population locale.

Éléments de réponse du Paris Saint Germain sur ces attentes

Régulièrement évoquée au cours de la concertation, la volonté du PSG de réussir l'intégration locale du Campus vaut également pour le volet social. En particulier, la décision d'implanter une école Rouge & Bleu sur le site a pour objectif de tendre la main au territoire, en complément du travail associatif qui existe aujourd'hui. Les associations de la ville seront sollicitées pour identifier les enfants concernés et mettre en place ce service. Ce dernier consiste à récupérer les enfants à la sortie de l'école pour les emmener à l'école Rouge & Bleu, où ils prennent leur goûter, font des exercices pédagogiques et du sport. L'objectif de cette école n'est pas la détection de jeunes talents, il s'agit d'une action à caractère éducatif avec de l'aide aux devoirs notamment, les enfants étant ramenés chez eux le soir.

La détection de talents, quant à elle, s'appuie sur des détecteurs de talents présents sur toute l'Île-de-France, le PSG souhaitant renforcer ses liens avec les associations sportives et clubs de foot locaux pour faire en sorte que les meilleurs talents puissent croire en leur chance d'intégrer le Club.

Ponctuellement ouvert aux habitants du territoire, le site sera doté de tribunes de 200 à 500 places le long des terrains pour accueillir, sur invitation, les associations sportives invitées par le Club à certains entraînements, et parfois leur permettre de jouer sur ces pelouses. Il en sera de même pour la tribune prévue dans la zone des professionnels, depuis laquelle les associations locales invitées par le Club pourront assister à certains entraînements. Une zone de rencontre publique avec ces mêmes professionnels a également été prévue à l'ouest du site, accessible depuis la nouvelle rue de la Bidonnière.

Au bilan de cette période de concertation, on retiendra que sur de nombreux sujets évoqués au cours des différentes rencontres, le projet, enrichi des interrogations et des suggestions formulées par les participants, a pu évoluer sur divers points, particulièrement sur la question des accès au Campus. Plus largement, les observations sur les aménagements paysagers du

site ou sur son adéquation à la pratique des circulations douces, ont bien été reçues par le Paris Saint-Germain et ses prestataires : nul ne doute que l'acceptabilité finale du projet en sortira renforcée.

4- POUR CONCLURE.

Cette concertation, dont l'utilité a été maintes fois soulignée par les habitants concernés et les élus, aura été largement approuvée dans son déroulement, notamment par ceux qui ont participé aux rencontres en atelier. Elle aura permis à tous les acteurs concernés, à tous ceux qui ont souhaité s'informer et faire valoir leur point de vue, d'être éclairés, autant qu'il était possible, sur le contenu et les objectifs du dossier qui leur était soumis, d'exprimer leur approbation ou leurs craintes. Des contributions argumentées ont nourri les échanges et on soulignera que, tout au long des réunions a prévalu une bonne qualité d'écoute et de respect des opinions.

Ce même public aura pu noter que les échanges avec le Maître d'ouvrage sur ce projet ne s'interrompent pas avec la clôture de cette période de concertation. Outre la phase d'enquête publique qui accompagnera la procédure d'instruction du permis de construire, le Paris Saint Germain s'est engagé à ce que la conduite du projet, particulièrement durant la période des travaux puis durant l'exploitation du Campus, le dialogue avec les riverains du site soit poursuivi, à la fois sous forme d'une communication régulière (journal) destinée à tous, mais également par la mise en place d'un observatoire dont la forme et la mise en œuvre seront ultérieurement définies.